

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Commune de Lannion



PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Composition du dossier

Prescrit en Conseil Communautaire le 14 mars 2023

Arrêté en Conseil Communautaire le 14 mai 2024

Approuvé en Conseil Communautaire le



BE-AUA

Maï MELACCA



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUN-TREGER
KUMUNIEZH



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMPOSITION DU DOSSIER DE PVAP

Le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Lannion comporte différentes pièces décrites ci-dessous :

1. Projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce n°1 : Rapport de présentation

Pièce n°2 : Règlement écrit

- Premier cahier : Cadre de l'application réglementaire.
- Deuxième cahier : Règlement écrit.
- Glossaire.
- Annexes.
 - Annexe 1 : Nuancier.
 - Annexe 2 : Liste des éléments extérieurs particuliers.
 - Annexe 3 : Liste des végétaux à privilégier pour les aménagements paysagers hors éléments bocagers.
 - Annexe 4 : Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne à éviter.

Pièces n°3 : Règlement graphique (2 plans – échelle 1/50)

- Pièces n°3a : Règlement graphique – A0.
- Pièces n°3b : Règlement graphique – A3.

Pièces n°4 : Plans complémentaires (2 plans – échelle 1/50)

- Pièces n°4a : Plan des typologies – A0.
- Pièces n°4b : Plan des éléments extérieurs protégés – A0.

2. Pièces de la procédure

Pièce n°1 : Arrêté ministériel du 6 janvier 2023 portant classement du Site patrimonial remarquable de Lannion.

Pièce n°2 : Délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2023, portant lancement du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Lannion et définition des modalités de concertation.

Pièce n°3 : Délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2023, portant sur la mise en place de la Commission locale du Site Patrimonial remarquable de Lannion.

Pièce n°4 : Compte-rendu de la CLSPR n°1 en date du 1^{er} juin 2023.

Pièce n°5 : Compte-rendu de la CLSPR n°2 en date du 12 octobre 2023.

Pièce n°6 : Compte-rendu de la CLSPR n°3 en date du 6 mars 2024, portant avis favorable au projet de PVAP de Lannion.

Pièce n°7 : Délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2024 portant avis favorable au projet de PVAP de Lannion.

Pièce n°8 : Décision de la MRAe, en date du 28 septembre 2023, après examen au cas par cas, sur l'élaboration du PVAP de Lannion.

Pièce n°9 : Dossier de bilan de la concertation.

Pièce n°10 : Délibération du Conseil communautaire, en date du 14 mai 2024, arrêtant le projet de PVAP de Lannion et tirant le bilan de la concertation.

Pièce n°11 : Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Pièce n°12 : Avis de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine, portant avis favorable au projet de PVAP.